

AVIS DE PUBLICITE SUITE À UNE MANIFESTATION SPONTANÉE D'INTÉRÊT

Installation d'équipements photovoltaïques

23/03/2021

LORIENT AGGLOMERATION (56)

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un porteur de projet qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des manifestations mentionnée ci-dessous, Lorient Agglomération signera avec le porteur de projet ayant manifesté son intérêt spontanément une convention d'occupation temporaire sans droits réels.

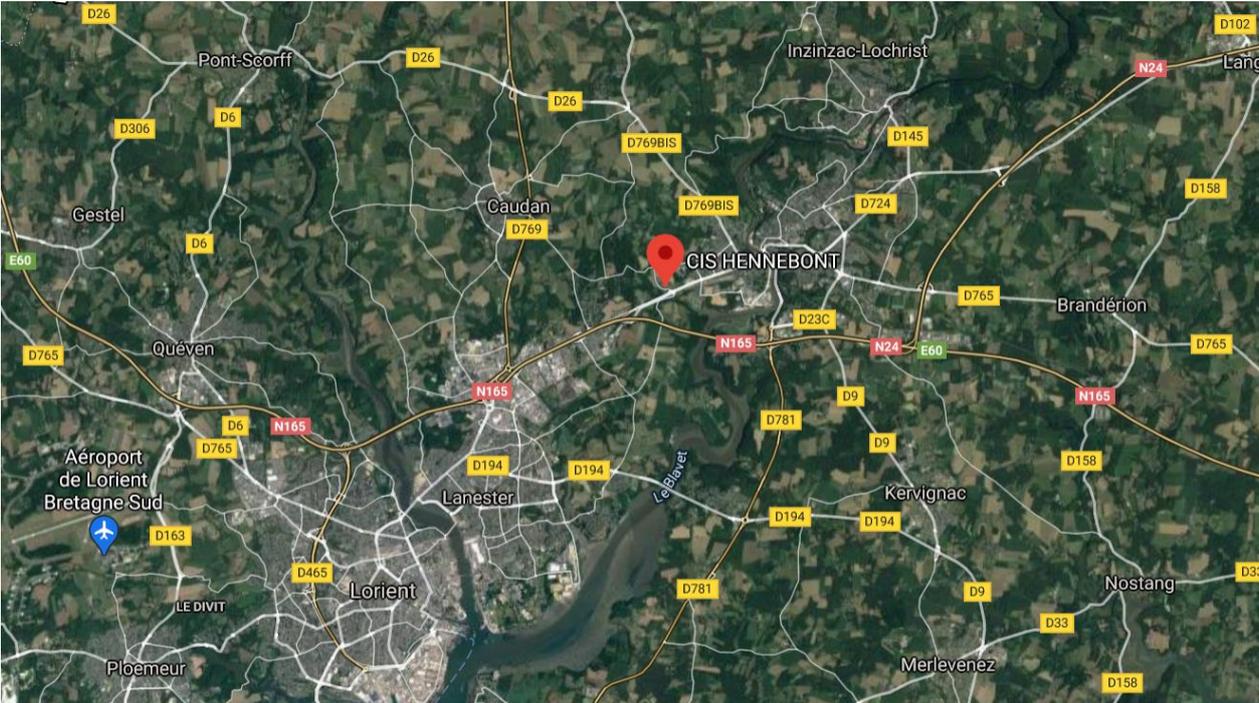
Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, Lorient Agglomération analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et signera une convention d'occupation temporaire avec le candidat présentant la meilleure proposition.

Publié le	23 mars 2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois et demi
Date limite de réception des manifestations d'intérêt	7 mai 2021 à 11 heures 30
Objet de l'occupation	Installation et exploitation d'une ombrière photovoltaïque sur un parking
Lieu	Département : Morbihan (56) Commune : 56 700 HENNEBONT Adresse : 8 rue Damien Hochet - Centre d'incendie et de secours Coordonnées géographiques : 47.79742219758920 ; 3.30132280847742
Caractéristiques de l'emplacement	Le plan est fourni en annexe 1. La zone concernée est une partie du parking du Centre d'Incendie et de Secours d'Hennebont, située au sud-est du bâtiment. Elle représente une surface au sol de 630 m ² , sur la parcelle cadastrale n° BK0238.
Conditions à respecter par l'occupant	Le candidat retenu devra respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - faire les démarches pour disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements : autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, etc. ; - disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, dommages aux tiers, etc. ; - respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration sur un espace public ;

	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté ; - ne pas perturber l'usage du parking et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance. <p>L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.</p>
Type et durée de l'autorisation délivrée	<p>La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public d'une durée de 30 ans.</p> <p>L'autorisation portera uniquement sur l'occupation du domaine public. Il appartiendra aux candidats de s'assurer de l'obtention de toutes les autres autorisations nécessaires pour l'exercice de l'activité projetée.</p>
Redevance	<p>L'autorisation d'occupation temporaire donnera lieu au versement d'une redevance annuelle d'occupation.</p>
Conditions générales d'attribution	<p>Les manifestations d'intérêt devront comporter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une présentation du candidat et de sa motivation, les pièces administratives nécessaires à son identification (K-bis pour une entreprise, pièce d'identité pour un particulier, statuts pour une association) ; ➤ une présentation du projet qu'il entend réaliser sur l'emplacement et les moyens techniques mis en œuvre pour le réaliser : description du matériel, description du procédé de mise en œuvre, prise en compte des contraintes locales, planning estimatif d'intervention, maintenance, etc. <p>Les candidatures seront étudiées au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ qualité technique du projet (50%) ; ➤ solidité technique et économique du candidat : constitution de la structure, expérience, références, éthique générale (40%) ; ➤ montant de la redevance annuelle d'occupation proposée par le candidat (10%).
Dépôt des candidatures	<p>Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par courriel à l'adresse : llallouet@agglo-orient.fr ➤ par courrier à l'adresse : Lorient Agglomération DAPEV/Energies Esplanade du Péristyle CS20001 56314 LORIENT CEDEX
Service à contacter pour tout renseignement	<p>DAPEV/Energies Laëtitia LALLOUËT llallouet@agglo-orient.fr 02 90 74 74 03 - 06 13 29 42 68</p>

Annexe 1

Plan de situation



Plan de l'emplacement projeté de l'ombrière photovoltaïque

